

ASSOCIATION DES GRANDES ORGUES DE CHARTRES

Association régie par la loi du 1.07.1901 et reconnue d'Utilité Publique par décret du 13.10.1977

CONCOURS INTERNATIONAL
D'ORGUE
DE CHARTRES

FESTIVAL INTERNATIONAL
D'ORGUE
DE CHARTRES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE **du mercredi 5 juillet 2023 à 17h30** **au 16 Cloître Notre-Dame** **Salle de la Nativité** **28000 CHARTRES**

Procès-verbal - Compte-rendu

L'assemblée générale a été convoquée conformément aux dispositions statutaires.

Bien que les statuts ne prévoient pas de quorum, plus de 70% des membres sont présents ou représentés. L'assemblée générale peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Rapport moral et financier & approbation des comptes de l'exercice 2022
- Programme d'activités 2023
- Budget prévisionnel 2023
- Informations sur la reconstruction du grand orgue de la cathédrale
- Questions diverses

RAPPORT MORAL DE L'EXERCICE 2022

L'année 2022 était la dernière année avec le grand orgue actuel. Les activités de l'été ont pu être maintenues malgré des inquiétudes dues à quelques problèmes techniques du grand orgue.

Dans le cadre du Festival, 7 concerts d'orgue ont été organisés le dimanche après-midi ; et 8 concerts le jeudi soir dans le cadre des Soirées estivales, en collaboration avec Chartr'Estivales.

Enfin, un dernier concert avec le grand orgue a été organisé par notre association le vendredi 9 septembre. Cette manifestation exceptionnelle s'est déroulée en deux temps :

- une conférence donnée par les facteurs d'orgue et l'expert du Ministère de la culture. Cette conférence, illustrée par des vidéo-projections, a permis d'expliquer d'une part l'état actuel de l'instrument et, d'autre part, le projet de reconstruction avec les plans et la description de celui-ci.

Cette séance a rassemblé un nombreux public témoignant ainsi de l'intérêt porté à ce projet et l'attachement à l'orgue.

- un concert donné en soirée par Patrick Delabre et Philippe Lefebvre devant une cathédrale pleine : ce fut un moment d'intense émotion tant pour le public que pour les organistes, et une étape particulièrement réconfortante devant cette assistance qui s'était déplacée en masse pour ce moment mémorable.

ASSOCIATION DES GRANDES ORGUES DE CHARTRES

Association régie par la loi du 1.07.1901 et reconnue d'Utilité Publique par décret du 13.10.1977

CONCOURS INTERNATIONAL
D'ORGUE
DE CHARTRES

FESTIVAL INTERNATIONAL
D'ORGUE
DE CHARTRES

Comme chaque année, nous avons suivi plusieurs lauréats du concours dont l'un a donné un récital à Chartres le 21 août. Le but du concours étant de mettre « le pied à l'étrier » à de jeunes musiciens qui à travers leur carrière contribueront à faire rayonner le nom de Chartres dans le monde entier. Il est donc important pour l'association de pouvoir suivre ces lauréats, et nous préparons déjà la reprise du concours sur le prochain instrument.

2022 a également vu le début des travaux de démontage du grand orgue. La plupart des parties de menuiserie du buffet, l'un des plus anciens de France, sont clouées. C'est la raison pour laquelle il a été décidé de limiter le démontage de ces parties afin d'éviter des dégradations irréversibles. Par ailleurs, une étude est menée sur les différentes couches de peinture afin de retrouver la couche et la teinte la plus cohérente qui remonte au XVIIème siècle.

Aujourd'hui le buffet a été entièrement vidé. La restauration avec ré-emploi des 10 plus grands tuyaux de façade (*un peu plus de 10 mètres de longueur*) a été actée : ce seront les seuls à être conservés.

RAPPORT FINANCIER ET APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022

Le total des recettes de l'exercice 2022 s'élève à 79.792 €. Le résultat net comptable est de 4.996 €.

Le bilan s'élève à 139.608 €, dont 66.564 € de fonds propres associatifs. Les dettes à court terme et les provisions pour risques s'élèvent à 5.277 €.

Évolution des principaux postes de l'exercice de cette année 2022 :

Les recettes s'élèvent à 79.792 € (80.028 €, en 2021).

Les subventions :

Région Centre-Val de Loire : 32.000 € notifiés, moins la reprise sur le montant subventionnable non atteint de 18.267 €, soit une subvention nette de 13.733 €

Ville de Chartres : 14.000 €

D.R.A.C. Centre-Val de Loire : 10.000 € (*plan de relance*)

Cotisations : 5.335 € (3.890 € en 2021), +37%

Dons, quêtes : 11.525 € (5.722 € en 2021), +200%

Le total des charges d'exploitation, de 56.881 € (53.586 € en 2021), est en augmentation de 6%.

Les charges principales correspondent aux rémunérations des récitalistes lors des concerts et aux remboursement de leurs frais de déplacement. Les charges salariales s'élèvent au total à 26.466 € (27.086 € en 2021), soit une diminution de 2,3%.

Les fonds dédiés des exercices précédents ont été maintenus pour un montant total de 49.500 €, leur objet ayant été reporté aux exercices à venir.

Le résultat d'exploitation est de + 4.996 €.

L'inscription de l'excédent de l'exercice au report à nouveau du passif du bilan sera proposé à l'assemblée générale, ce qui portera le montant des fonds propres associatifs à 66.564 €.

Le rapport de l'exercice 2022 est adopté à l'unanimité.

ASSOCIATION DES GRANDES ORGUES DE CHARTRES

Association régie par la loi du 1.07.1901 et reconnue d'Utilité Publique par décret du 13.10.1977

CONCOURS INTERNATIONAL
D'ORGUE
DE CHARTRES

FESTIVAL INTERNATIONAL
D'ORGUE
DE CHARTRES

PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2023

Il est mis l'accent sur le fait que malgré cet exercice 2022 satisfaisant, les trois années qui suivront seront plus délicates : sans grand orgue, l'association va malgré tout maintenir une activité culturelle et musicale l'été à Chartres.

Avec une différence majeure d'ordre financier : là où un seul organiste intervenait par concert, ce seront de 2 à 5 ou 6 musiciens (*voix ou instruments*) pour chaque concert ; car la cathédrale étant un vaste vaisseau il faut remplir cet espace sonore. Ceci entraînera un coût conséquent ; l'attribution de subventions sera un point important, mais également le montant des recettes lors des quêtes, afin de parvenir à boucler et à équilibrer les prochains budgets.

LE FESTIVAL 2023

Nous aurons cette année des ensembles de cuivres, des ensembles vocaux avec des répertoires de chant grégorien et de musique de la Renaissance ; ainsi qu'un concert particulier avec un duo d'accordéons - *que l'on peut qualifier "d'orgue transportable", selon le même principe qu'un harmonium, et qui interprètera entre autres des œuvres classiques de Bach.*

L'offre musicale sera donc diversifiée avec des répertoires du Moyen Âge au 20^e siècle :

Dimanche 9 juillet	Ensemble Qu4tre à 4 - Quatuor de trombones
Dimanche 16 juillet	Ensemble de cuivres de La Neustrie
Dimanche 23 juillet	Ensemble Pérotin le Grand
Dimanche 30 juillet	Ensemble Oriscus
Dimanche 6 août	Duo d'accordéons
Dimanche 13 août	Ensemble Vox Cantoris
Dimanche 20 août	Quintette de cuivres Bacchus

LES SOIRÉES ESTIVALES 2023

Le jeudi à 21h00, nous aurons également 5 concerts dans le cadre des Soirées estivales, en juillet et août, avec des formations allant de 2 à 10 intervenants :

Dimanche 13 juillet	Duo violoncelle & orgue
Dimanche 20 juillet	Trio de voix & orgue
Dimanche 10 août	Quatuor instrumental & vocal
Dimanche 17 août	Les plus beaux Ave Maria
Dimanche 24 août	Bach et Mozart

À la fin du mois d'août nous ferons un bilan pour, en fonction des résultats de l'été, envisager ou pas un autre concert particulier, avant l'hiver.

En raison de l'absence du grand orgue, ces prochaines années seront également l'occasion de faire découvrir d'autres répertoires, dont la musique vocale destinée à être chantée dans une cathédrale.

ASSOCIATION DES GRANDES ORGUES DE CHARTRES

Association régie par la loi du 1.07.1901 et reconnue d'Utilité Publique par décret du 13.10.1977

CONCOURS INTERNATIONAL
D'ORGUE
DE CHARTRES

FESTIVAL INTERNATIONAL
D'ORGUE
DE CHARTRES

CONCOURS INTERNATIONAL D'ORGUE

Il est prévu de reprendre le concours en septembre 2026. Nous travaillons dans cette perspective : outre une communication très en amont auprès des conservatoires, universités, académies, il est envisagé une évolution de l'organisation des épreuves.

Pour une communication efficace et moderne, dont, il faut le rappeler, l'objectif est de valoriser le talent de jeunes musiciens, cela implique de communiquer sur ces organistes, de suivre leur parcours, ce qui est difficile, voire impossible, en maintenant l'anonymat actuel des candidats... Une décision sera donc prise en fin d'année sur une nouvelle formule du concours, ses étapes, les lieux, de façon à débiter la communication au printemps 2024, soit 2 ans avant.

Cette campagne de communication visera les milieux professionnels, conservatoires, universités, académies de musique, enseignants, dans le monde entier (*Europe, États-Unis, Asie*) pour que les étudiants soient rapidement informés et intègrent très tôt notre concours dans leurs objectifs. L'arrivée d'un nouvel instrument, doté de multiples possibilités, doit leur donner l'envie de participer au concours de Chartres plutôt qu'à un autre concours... La nouveauté de l'instrument devra aussi être au cœur de la reprise du concours, le plus ancien au monde, et toujours l'un des 4 concours majeurs (*avec Montréal - Canada, Saint Albans - Grande Bretagne, Tokyo - Japon*)..

Le programme d'activité 2023 est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2023

Le budget prévisionnel 2023 s'équilibre autour de 65.000 €, avec pour le poste le plus important environ 26.000 € consacrés aux artistes et salaires, et des charges sociales d'environ 15.000 €. Et également les charges de fonctionnement, dont la SACEM avec des droits qui devraient globalement être du même ordre que pour les répertoires d'orgue. Nous l'avons établi avec prudence.

Le budget prévisionnel 2023 est adopté à l'unanimité.

RECONSTRUCTION DU GRAND ORGUE

Les travaux du grand orgue vont durer trois ans. Des décisions ont été prises il y a peu de temps sur le buffet ; les sondages sous son actuelle peinture "chocolat" ont montré une peinture beaucoup plus claire, sorte d'ocre jaune - que l'on retrouve d'ailleurs dans d'autres buffets du 17^e siècle en France.

Comme le buffet ne sera pas entièrement démonté, les travaux seront donc menés sur place, avec un nouvel échafaudage ce qui prendra un peu de temps : il n'est pas possible de savoir à l'heure actuelle s'ils seront achevés fin 2025 ou avec une marge supplémentaire.

QUESTIONS DIVERSES

- L'orgue de Saint-Aignan avait été envisagé pour les concerts du jeudi soir : que s'est-il passé ?
Après expertise sur place de l'instrument avant la saison, il s'est avéré jouable bien que fragile. Mais le problème provient de la chaleur de l'été : l'instrument est positionné près d'un vitrail qui est chauffé fortement par le soleil dès 11h00 le matin jusque 19h00, passant d'environ 22° à 35° dans la même journée. L'amplitude est telle que les jeux d'anches se

ASSOCIATION DES GRANDES ORGUES DE CHARTRES

Association régie par la loi du 1.07.1901 et reconnue d'Utilité Publique par décret du 13.10.1977

CONCOURS INTERNATIONAL D'ORGUE DE CHARTRES

FESTIVAL INTERNATIONAL D'ORGUE DE CHARTRES

désaccordent très vite. Pour un seul concert, cela supposerait qu'il soit accordé 2 fois : une fois avant la répétition, et une autre fois juste avant le concert.

Jusqu'à présent, Patrick Delabre assurait ces accords (gratuitement), ce qui n'est plus possible aujourd'hui. Chaque accord prenant au moins 2 heures, avec 7 concerts d'été, cela représenterait un budget supplémentaire qui n'est pas tenable pour l'association.

Les étés étant par ailleurs de plus en plus chauds, cela a également une grosse influence sur l'alimentation en vent dans l'instrument, qui devient insuffisante.

Pour ces raisons, la décision a donc été prise de ne pas utiliser l'orgue de Saint-Aignan.

La fréquence de ces phénomènes de chaleur allant probablement augmenter dans les années prochaines, il est évoqué que pour les mêmes raisons que celles rencontrées à Saint-Aignan, des rideaux anti-UV ont été installés sur plusieurs instruments avec un matériel agréé par les monuments historiques (cathédrale de Chambéry, Saint-Sernin de Toulouse par exemple). Patrick Delabre rappelle que dans les années 1976, devant les vitraux de Saint-Aignan, des rideaux étaient en place. Ceux-ci ont été supprimés ; leur repose, qu'il avait suggérée, a été refusée.

- Comment sera désigné le nouvel organiste titulaire, et quel rôle jouera l'association dans ce choix ?

En France, il y a séparation de l'Église et de l'État. C'est le clergé qui décide pour toutes les personnes bénévoles et salariées intervenant pour le culte. Nous constatons que dans un bon nombre de cathédrales et d'églises, le clergé a publié un appel à candidatures et organisé un concours qui peut prendre plusieurs formes (sur dossier, avec épreuves, etc..).

- À l'occasion du démontage, des informations ont dû être collectées : est-ce qu'un ouvrage sera prévu, pour en garder trace ?

Les services de la Direction des affaires culturelles, en charge de ces travaux, ainsi que les facteurs d'orgues, constituent un dossier tout au long des travaux. Nous ignorons à ce jour si un livret sera édité, mais c'est souvent le cas. Nul doute que tout aura bien été documenté par ailleurs, millimètre par millimètre... Sur tout chantier, un Dossier des Ouvrages Exécutés est obligatoire. Peut-être cela pourrait être la base d'une telle publication.

Durant le mois de juin, le facteur d'orgue Patrick Armand de Strasbourg est venu pour vérifier toutes les mesures du buffet, avant de lancer le tracé des plans à l'échelle 1.

Nous envisageons un déplacement dans les ateliers de l'entreprise Muhleisen de Strasbourg pour voir l'état d'avancement des travaux. Il est probable que cela soit en 2025 : nous tiendrons informés les membres de l'association de ce projet.

La séance est levée à 18h31.

ASSOCIATION DES GRANDES
ORGUES DE CHARTRES
22, Cloître Notre Dame
28000 CHARTRES
Tél. 02 37 36 67 48